Envoyé en préfecture le 13/07/2026 | 216
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-19_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 19-05-2026-CM : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Korrigan Paradiso- 2026-2027

Le cinéma « le Korrigan » est exploité en régie par la commune qui confie à l'entreprise CINEODE une mission de prestation de service en vue de l'exploitation du cinéma. La ville est propriétaire du matériel, responsable de l'exploitation et de la projection.

L'association Korrigan Paradiso, créée le 10 décembre 2016, a pour objet de :

- Favoriser, développer et accompagner l'activité du cinéma de Binic-Étables Sur Mer dans la salle du Korrigan
- Promouvoir les loisirs et la culture cinématographique sous toutes leurs formes,
- Insérer les loisirs et la culture cinématographique dans le tissu associatif,
- Être à l'initiative d'opération, commerciale ou non, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social, afin d'en faciliter l'extension, la création ou le développement.

Afin de préserver la diversité de l'offre cinématographique et culturelle sur la commune et d'assurer la pérennité du cinéma le Korrigan, la commune de Binic-Étables Sur Mer et l'association Korrigan Paradiso coordonnent leur action de soutien par la mise en place d'une convention.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-19_05_2026_CM-DE

Vu l'article L 2121-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission culture réunie le 9 juin 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectif 2026-2027 avec Korrigan Paradiso annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à la signer

PJ-19.1 Projet de convention d'objectif

Le Maire
Erwann LARUPT

